

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62 chargeant M. Chamboredon (Robert), administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur

n° 62

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret au 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées dans les Territoires d'Outre-Mer les fonctions intérimaires de Gouverneur général et de Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Chamboredon (Robert), administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.